

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°06/2024

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	10

Date de la séance :
11 avril 2024 à 18 heures
Date de la convocation :
29 mars 2024

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur GANTOU Francis, Maire**.

Présents : MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - GANTOU Francis - GARCIA Jordi - GARRETTE Sylvie - JUNCA Martin - MARTY Joseph - ROS Stéphane.

Absent(s) excusé(s) : MM. GARCEAU Cécile.

Pouvoir(s) :

- M. CATHALA Maxime à M. ROS Stéphane.
- Mme ROIG Sandra à M. GARCIA Jordi.

Secrétaire de séance : Mme BARNOLE Bénédicte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Contingents, participations aux divers EPCI et autres organismes publics pour l'exercice 2024.

Rapporteure : Madame la troisième adjointe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en session ordinaire le 25 et 27 mars 2024.

Monsieur le Maire propose de procéder le vote par article spécifique aux comptes budgétaires : 6553 : « Service Incendie » et 65568 : Contributions obligatoires - autres contributions ».

Sur les articles spécifiques, je propose au compte 6553 : 12 367 € et au compte 65568 : 45 700 € en 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (10 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- **PRENDRE ACTE** des contributions suivantes :

.../...

Imputation	ORGANISME	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisionnel)	%	Evol. 2024- 2023
6553	SDIS 66	10 437.35 €	10 700.00 €	10 826.89 €	10 902.68 €	11 131.64 €	11 788.40 €	12 366.04 €	27.32%	4.90%
65568	P.N.R.	1 015.08 €	1 011.71 €	1 011.30 €	1 052.41 €	1 047.92 €	1 034.87 €	1 725.00 €	3.30%	66.69%
65568	S.I ABATTOIR	1 443.00 €	1 500.00 €	1 443.00 €	1 466.40 €	1 522.80 €	1 579.20 €	1 561.65 €	5.04%	-1.11%
65568	SYDEEL	15 830.12 €	16 200.00 €	15 333.90 €	16 200.66 €	7 411.00 €	6 937.80 €	8 600.00 €	22.13%	23.96%
65568	S.I.A.E.P.A	12 494.55 €	15 000.00 €	18 909.97 €	18 909.97 €	18 909.97 €	13 963.00 €	18 350.00 €	44.53%	31.42%
65568	S.I.TV	996.00 €	996.00 €	996.00 €	1 403.50 €	1 403.50 €	1 403.50 €	1 403.50 €	4.48%	0.00%
65568	ASA CI UR	3 941.40 €	7 500.00 €	6 000.00 €	4 510.00 €	6 222.00 €	6 384.00 €	14 000.00 €	20.36%	119.30%
65568	G.P. UR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%	#DIV/0!
65568	CC PYRENEES-CERDAGNE*	8 879.57 €	8 900.00 €	6 479.86 €	6 479.86 €	6 479.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00%	#DIV/0!
65568	SPANC 66	77.70 €	52.00 €	52.36 €	52.64 €	51.80 €	50.96 €	50.26 €	0.16%	-1.37%
Sous-Total (compte ex 6554/65568)		44 677.42 €	55 659.71 €	50 226.39 €	50 075.44 €	43 048.85 €	31 353.33 €	45 690.41 €		45.73%
Total Général des contributions (cptre 6554 + 6553)		55 114.77 €	66 359.71 €	61 053.28 €	60 978.12 €	54 180.49 €	43 141.73 €	58 056.45 €		

- **OUVRIRE** les crédits budgétaires au compte 6553 pour 12 367.00 € et au compte 65568, chapitre 65, pour un montant global de 45 700.00 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmise à la Préfecture le : 15/04/2024
Date de Réception Préfecture : 15/04/2024
AR Préfecture N°066-216602185-20240411-062024-DE

Publiée et/ou notification le : 22/04/2024
Document certifié conforme
Le Maire,
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Le Maire,
Francis GANTO




Le secrétaire de séance,
Mme BARNOLE Bénédicte